

Recommandation 367 de l'Assemblée de l'UEO sur les pourparlers sur la réduction des forces nucléaires de théâtre à longue portée en Europe (Paris, 16 mai 1981)

Légende: Suite au déploiement par l'Union soviétique de missiles SS-20, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte le 16 mai 1981 la recommandation 367 concernant les pourparlers sur la réduction des forces nucléaires de théâtre à longue portée en Europe. Elle recommande au Conseil de l'UEO d'insister auprès du Conseil de l'Atlantique Nord pour que les négociations sur la limitation des armements stratégiques dans leur ensemble soient reprises et demande à ce que les accords SALT (Strategic Arms Limitation Talks) ainsi que le traité sur les ABM (Anti-Balistic Missile) continuent d'être respectés. L'Assemblée souhaite en outre une évaluation objective et comparable de l'équilibre nucléaire.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°367 sur les pourparlers sur la réduction des forces nucléaires de théâtre à longue portée en Europe (Paris, troisième séance, 16 mai 1981)" dans Actes officiels: Vingt-septième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Juin 1981, pp. 31-32.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_367_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_pourparlers_sur_la_reduccion_des_forces_nucleaires_de_theatre_a_longue_portee_e_n_europe_paris_16_mai_1981-fr-069c1880-36d6-47c3-98cc-6ac3bbca7418.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

RECOMMANDATION n° 367

*sur les pourparlers sur la réduction des
forces nucléaires de théâtre à longue portée en Europe*

L'Assemblée,

- (i) Estimant que la grande interdépendance économique et culturelle de l'Europe et des États-Unis, ainsi que leur conception commune d'une société ouverte, rendent à la fois possible et souhaitable un dialogue franc entre eux, surtout en matière de sécurité mutuelle ;
- (ii) Considérant qu'il est souhaitable que les pays européens de l'Alliance adoptent, dans ce dialogue, une position constructive commune, afin de mieux influencer les États-Unis, notamment dans des domaines touchant à la sécurité, tels que les forces nucléaires de théâtre à longue portée ;
- (iii) Constatant avec inquiétude la modernisation massive des forces soviétiques, tant classiques que nucléaires, et en particulier le déploiement ininterrompu par l'Union Soviétique de missiles SS-20 à la cadence prévue dans la Recommandation n° 360 ;
- (iv) Réaffirmant son accord avec la double décision prise par l'O.T.A.N. le 12 décembre 1979 sur les LRTNF, qui constitue une base réaliste en vue de négociations sérieuses sur la réduction des niveaux de ces armes ;
- (v) Persuadée que de telles négociations devraient donner l'impulsion politique nécessaire à de vastes négociations sur la limitation et la réduction de toutes les armes nucléaires, stratégiques et tactiques, à longue portée et du champ de bataille, en vue d'empêcher une course effrénée aux armements nucléaires dans un monde qui n'est déjà que trop dangereux ;
- (vi) Soulignant la nécessité urgente d'engager les négociations sur les LRTNF avec l'Union Soviétique, et de les poursuivre dans le cadre général des SALT, en tenant compte du continuum que forme l'ensemble des armes nucléaires dont dépend la dissuasion, en vue de parvenir à un accord sur une parité approximative fondée sur des niveaux réduits de toutes les armes de ce type dans le cadre d'un équilibre militaire global ;
- (vii) Consciente de la supériorité du Pacte de Varsovie dans le domaine des forces classiques sur le front central ;
- (viii) Consciente de ce que toute politique de défense doit reposer sur la confiance et l'appui d'une opinion publique bien informée, que cette opinion est à la fois inquiète et déroutée face aux armes nucléaires, et demandant par conséquent que des informations objectives comparables soient publiées sur l'équilibre nucléaire global, tel qu'il est perçu par l'O.T.A.N. et par le Pacte de Varsovie ;
- (ix) Se félicitant de la décision prise par les États-Unis d'engager des négociations sur les LRTNF avec l'Union Soviétique avant la fin de l'année ;
- (x) Se félicitant en particulier de la volonté manifestée par les États-Unis de consulter leurs alliés sur la politique nucléaire, notamment dans le cadre du Groupe des plans nucléaires, du Groupe consultatif spécial et du Groupe de haut niveau, qui permettent à leurs membres européens de participer d'une manière constructive à la formulation de la stratégie nucléaire, ainsi qu'à la limitation et la réduction des armes nucléaires,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander aux gouvernements membres de prier instamment le Conseil de l'Atlantique nord :

1. De veiller à ce que les négociations sur la réduction des LRTNF dans le cadre des SALT s'engagent sans plus tarder ;
2. De demander la reprise d'urgence des négociations sur la limitation des armements stratégiques dans leur ensemble, en vue d'assurer une parité approximative des armes nucléaires à des niveaux fortement réduits ;

3. De demander que, dans l'intervalle, les limites imposées par SALT II, ainsi que l'accord SALT I et le traité sur les ABM continuent d'être respectés de part et d'autre ;
4. De demander ultérieurement l'ouverture de négociations en vue d'assurer l'équilibre des armes nucléaires et classiques du champ de bataille à des niveaux très inférieurs ;
5. De fournir une évaluation objective et comparable de l'équilibre nucléaire dans son ensemble ;
6. De demander qu'une suite immédiate soit donnée à la proposition de conférence sur le désarmement en Europe.